BULLETIN D'INFORMATION N°32 COVID-19

Vendredi 21 août à 16h

Attention : les informations publiées sont mises à jour régulièrement

Le dénombrement des cas intègre les données de Santé publique France qui comptabilisent les résultats des analyses (test PCR) effectuées par l'ensemble des laboratoires publics ainsi que les laboratoires privés.

POINT DE SITUATION CAS COVID-19

Les dernières données sanitaires confirment que le virus circule toujours. Depuis le 10 juillet 2020 les indicateurs de surveillance suivis quotidiennement au niveau régional montrent une augmentation du nombre de cas testés positif au Covid-19.
Par rapport au vendredi 14 août 2020, la Bretagne enregistre 532 cas supplémentaires.

Le nombre de cas de Coronavirus Covid-19 confirmés en Bretagne par diagnostic biologique depuis le 28 février est de **5 107** (+532 depuis vendredi 14/08/20) ainsi répartis :

- 1556 (+174 depuis vendredi 14/08/20) personnes résidant en Ille-et-Vilaine
- 1117 (+135 depuis vendredi 14/08/20) personnes résidant dans le Finistère
- 956 (+56 depuis vendredi 14/08/20) personnes résidant dans le Morbihan
- 867 (+35 depuis vendredi 14/08/20) personnes résidant dans les Côtes d'Armor

auxquelles s'ajoutent :

- 467 (+100 depuis vendredi 14/08/20) personnes ne résidant pas en Bretagne
- 144 (+32 depuis vendredi 14/08/20) personnes dont les départements de résidence ne sont actuellement pas encore connus.

Prise en charge des patients Covid-19 à l'hôpital en Bretagne actuellement :

- 4 (- depuis vendredi 14/08/20) en service de réanimation
- 61 (-1 depuis vendredi 14/08/20) autres modes d'hospitalisation
- 1335 patients hospitalisés (+14 depuis vendredi 14/08/20) ont regagné leur domicile
- Aucun décès n'est à déplorer depuis vendredi 14 août (soit 268 décès au total dans le cadre des prises en charge hospitalières).

→ Les données détaillées par département se trouvent en annexe

Point de situation EHPAD :

- 94 EHPAD ont déclaré au moins 1 cas testé PCR confirmé positif
- 66 décès de résidents sont à déplorer au sein des EPHAD

POUR S'INFORMER

0800 130 000
Numéro vert national appel gratuit, 7j/7 24h/24

→ Hotline du rectorat réservée aux personnels mobilisés dans la gestion de la crise sanitaire (de 8 à 12h et de 14h à 17h) **: 02 23 21 73 50**

→ Pour les arrêts de travail :
www.ameli.fr/entreprise

Toutes informations complémentaires

- **www.gouvernement.fr/info-coronavirus**
- **www.solidarites-sante.gouv.fr/coronavirus**
- **www.bretagne.ars.sante.fr**

BULLETIN D'INFORMATION N°32 COVID-19

Vendredi 21 août à 16h

Attention : les informations publiées sont mises à jour régulièrement

Agence Régionale de Santé Bretagne

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

POINT DE SITUATION CAMPAGNE DE TESTS PCR

Depuis le 4 mai 2020, **238 594 tests PCR ont été réalisés en Bretagne**, dont **19 810** du lundi 17 au jeudi 20 août**.** Ils se répartissent :

- **6 461** tests PCR en Ille-et-Vilaine ;
- **4 808** tests PCR dans le Morbihan ;
- **5 158** tests PCR dans le Finistère ;
- **3 383** tests PCR dans les Côtes d'Armor.

A noter un taux de positivité de 1,8% du 17 au 20 août 2020 (contre 1,5% sur la semaine du 10 au 16 août 2020) en Bretagne

- **Ille-et-Vilaine :** taux de positivité de 2,5% ;
- **Morbihan :** taux de positivité de 1,6% ;
- **Finistère :** taux de positivité de 1,6% ;
- **Côtes d'Armor :** taux de positivité de 1%.

SUIVI DES CLUSTERS

11 clusters sont actuellement en cours d'investigation par l'ARS Bretagne :

- 5 en Ille-et-Vilaine (2 en milieu familial ou communautaire, 1 en milieu professionnel, 2 en établissement de santé) ;
- 3 dans le Finistère (1 en milieu professionnel, 1 en établissement de santé et 1 en milieu familial ou communautaire) ;
- 2 dans le Morbihan (1 en EHPAD et 1 en milieu familial ou communautaire) ;
- 1 dans les Côtes d'Armor (EHPAD).

COVID-19 : premier bilan sur la campagne de communication à destination des jeunes

L'ARS Bretagne a lancé lundi 10 août une campagne de communication auprès des 18-30 ans (16-30 ans pour Snapchat). **Trois visuels animés sont depuis diffusés sur les réseaux sociaux Facebook, Instagram et Snapchat, autour de trois grands thèmes :** l'apéro pique-nique, la plage et les soirées privées.



Au 17 août 2020, le premier bilan à une semaine dépasse les estimations prévues en début de campagne. Ainsi :

- **Sur Facebook et Instagram :**
  - nous avons touché près de **812 000 personnes** (couverture estimée initialement : 770 000 personnes) et engendré près de **1 900 réactions** (likes, commentaires, partages, clics sur la publication). La publication générant le plus de vues et d'actions est celle concernant l'apéro pique-nique, suivi des soirées privées et, enfin, de la plage.
  - chaque utilisateur voit en moyenne nos publications **1,6 fois** dans son fil d'actualité (feed ou story) ; cette répétition sera accrue dans les prochains jours, l'objectif de la campagne étant d'atteindre un maximum de personnes dans la cible « Bretagne, 18-30 ans ».
  - le chassé-croisé des vacances a sensiblement impacté le nombre de personnes présentes dans l'audience ; le prochain bilan tâchera de séparer les habitants de la Bretagne et les vacanciers.

- **Sur Snapchat :**
  - le lancement de la campagne s'est fait de manière plus tardive (création à compléter + temps nécessaire à l'audit sur Snapchat) et n'a pu débuter officiellement que lundi 16 août.
  - les visuels sont, dans l'immédiat, accessibles en Stories. En deux jours (16 et 17 août), plus de 300 000 utilisateurs de Snapchat ont été touchés (soit 35 à 40% de la couverture totale que nous pouvons atteindre et estimée par Snapchat).

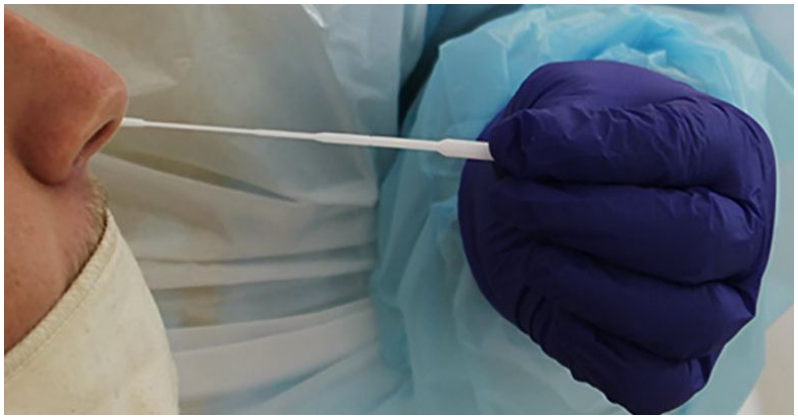


En savoir plus : www.bretagne.ars.sante.fr/covid-19-cet-ete-jadopte-les-bons-gestes
→ Retrouvez la vidéo en partenariat avec le stade rennais sur notre page Facebook !

DEPISTAGE MOBILE COVID-19

En semaine, à compter de jeudi 20 août, Belle-Île-en-Mer accueille un dispositif de dépistage préventif covid-19 :

Le Palais (parking des Glacis
- au-dessus de la gare routière),
de 10h à 12h30



- Les tests sont gratuits et ouverts à tous. Ils sont réalisés sans ordonnance et sans rendez-vous.
- Les seules informations à communiquer seront les nom et prénom, date de naissance et numéro de sécurité sociale.

À Vitré, un dispositif de dépistage préventif covid-19 se tiendra **également le mardi 25 août et le jeudi 27 août :**

Place du Champ de foire,
de 14h à 19h

⚠ **Bon à savoir** ⚠

Le virus circule sur le territoire breton. Ainsi, chaque cas détecté - à Belle-Ile ou ailleurs - fait l'objet d'une enquête pour identifier et retracer les possibles chaînes de contamination. Les prises en charge et les prélèvements pour les personnes symptomatiques sont assurés à l'hôpital.

→ Retrouvez toutes les dates et lieux de prélèvements mobiles sur : https://bit.ly/2FaAg2i
→ Tous les autres lieux de dépistage sur : www.sante.fr

MESURES SANITAIRES : gestes barrières et port du masque en Bretagne

1 - Au niveau national

La sortie progressive du confinement s'est accompagnée de l'instauration d'une obligation de port du masque grand public dans différents lieux publics.

Les articles 15, 27, 39, 40, 45 et 47 du décret n°2020-860 du 10 juillet 2020 prévoyaient déjà que **toute personne de plus de onze ans porte un masque de protection dans les transports publics et dans les établissements recevant du public** relevant des catégories suivantes :

- **les établissements culturels (L)** : salles d'auditions, de conférences, de réunions, de spectacles, polyvalentes, musées, monuments
- **les restaurants et débits de boisson (N) ainsi que les établissements flottants (EF) et restaurants d'altitude (OA) pour ces mêmes activités** : pour tous les personnels, et pour les clients lors de leurs déplacements au sein de l'établissement
- **les hôtels et établissements d'hébergement (O)**, dans les espaces permettant les regroupements
- **les salles de jeux (P)**
- **les établissements d'éveil, d'enseignement, de formation, centres de vacances ou de loisirs sans hébergement (R)**
- **les bibliothèques et centres de documentation (S)**
- **les établissements de culte (V)** mais il peut être momentanément retiré pour l'accomplissement des rites qui le nécessitent
- **les établissements sportifs couverts (X)**, sauf pendant la pratique sportive
- **les musées (Y)**
- **les établissements de plein air (PA)** : parcs d'attraction et zoologiques
- **les chapiteaux, tentes et structures (CTS)**
- Le décret n°2020-884 du 17 juillet 2020 modifiant le décret du 10 juillet 2020, a **élargi cette obligation**, depuis le lundi 20 juillet 2020, aux :
- **magasins de vente et centres commerciaux (M)**
- **administrations et banques (W),** à l'exception des bureaux
- **et marchés couverts.**

MESURES SANITAIRES : gestes barrières et port du masque en Bretagne

2 - Au niveau régional

Au regard de la situation sanitaire, en complément des mesures nationales, **le port du masque a été rendu obligatoire sur la voie publique, pour les personnes de plus de onze ans, dans les lieux identifiés comme des zones à forte densité de population, propices à la circulation du virus.**

Outre les transports publics et les lieux clos recevant du public, le masque est ainsi désormais obligatoire :

- **dans certaines communes à forte affluence,**
- **et selon des modalités propres à chaque département, dans des marchés de plein air, des salons et foires en extérieur, des braderies, brocantes, trocs, puces, vide-greniers de la région.**

Selon le décret du 10 juillet 2020, les préfets de chaque département pourront prendre de nouvelles mesures en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

→ Pour plus d'informations, consultez les sites des services de l'État de chaque département :

- *https://www.cotes-darmor.gouv.fr/*
- *https://www.finistere.gouv.fr/*
- *https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/*
- *https://www.morbihan.gouv.fr/*

3 - Contrôle des règles sanitaires

Pour faire face à l'épidémie de Covid-19, les règles sanitaires, qu'il s'agisse du port du masque ou des gestes barrières, doivent être strictement appliquées en cette période estivale, marquée par de fortes interactions sociales. Face à des comportements à risque issus d'un certain relâchement, **les forces de l'ordre sont mobilisées pour veiller au respect de ces mesures indispensables pour protéger les plus fragiles et sanctionner les comportements à risque constatés.**

Dans les quatre départements bretons, une attention particulière est portée sur le respect :

- de l'obligation de **déclaration** de manifestation de plus de dix personnes ;
- du port du **masque**, partout où il est obligatoire ;
- de l'interdiction de **rassemblement** de plus de dix personnes sur la voie publique ;
- de l'obligation d'être **assis** dans les restaurants, bars et cafés ;
- de la **distanciation** sociale dans les jardins publics, dans les bases de loisirs, sur les plages...

Pour rappel, le non-port du masque dans les espaces où celui-ci est obligatoire par décret ministériel ou arrêté préfectoral est puni d'une contravention de 135€, augmentée à 1 500€ en cas de récidive, et jusqu'à 6 mois de prison et 3 750€ d'amende en cas de quatre infractions en 30 jours.

CORONAVIRUS : LES GESTES BARRIERES

SAUVEZ DES VIES RESTEZ PRUDENTS



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Éviter de se toucher le visage



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



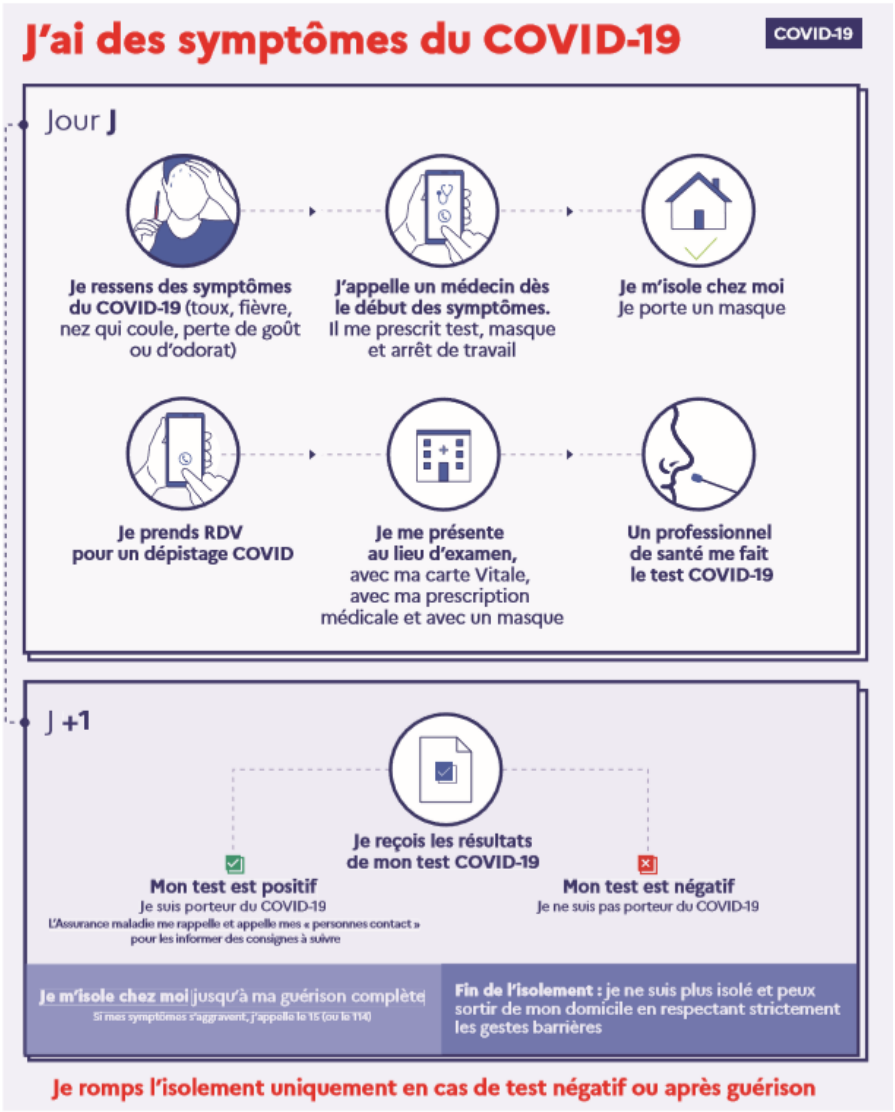
Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



En complément de ces gestes, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée

CORONAVIRUS : QUEL COMPORTEMENT ADOPTER ?

MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ
Liberté
Égalité
Fraternité



CORONAVIRUS : LE PORT DU MASQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Santé publique France

COVID-19

BIEN UTILISER SON MASQUE

Comment mettre son masque



1. Bien se laver les mains



2. Mettre les élastiques derrières les oreilles

ou



Nouer les lacets derrières la tête et le cou



3. Pincer le bord rigide au niveau du nez, s'il y en a un, abaisser le masque en dessous du menton et ne plus le toucher

Comment retirer son masque



1. Se laver les mains et enlever le masque en ne touchant que les lacets ou les élastiques



2. Après utilisation, le mettre dans un sac plastique et le jeter

ou



s'il est en tissu, le laver à 60° pendant 30 min



3. Bien se laver les mains à nouveau

Le masque est un moyen de protection complémentaire qui ne remplace pas les gestes barrières

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS

0 800 130 000
(appel gratuit)

W-0316-001-2003 – 30 avril 2020

POUR SUIVRE TOUTES NOS ACTUALITES EN REGION

• Site ARS Bretagne

www.bretagne.ars.sante.fr

Le site internet de l'ARS est mis à jour régulièrement pour vous permettre de suivre l'évolution de la situation et délivrer les informations pratiques à destination des professionnels de santé et de la population. **Elles sont accessibles directement dès la page d'accueil, ou dans notre dossier complet dédié au COVID-19** (onglet « Santé et prévention » > « Veille et sécurité sanitaires » > « Coronavirus ») :



Réseau sociaux ARS Bretagne

Agence régionale de sante Bretagne

www.facebook.com/arsbretagne/

• Site préfecture Bretagne

www.bretagne.gouv.fr



Réseau sociaux préfecture Bretagne

Préfet de Bretagne et d'Ille et Vilaine

@bretagnegouv

• Site rectorat Bretagne

www.ac-rennes.fr



Annexe : données sanitaires par département

DONNÉES SANITAIRES* PAR DEPARTEMENT

Ille-et-Vilaine

Prise en charge des patients Covid-19 à l'hôpital :

- **3** en service de réanimation;
- **32** autres modes d'hospitalisation ;
- **484** retours à domicile ;
- **89** décès à déplorer dans le cadre des prises en charge hospitalières.

Morbihan

Prise en charge des patients Covid-19 à l'hôpital :

- **1** en service de réanimation;
- **17** autres modes d'hospitalisation ;
- **437** retours à domicile ;
- **96** décès à déplorer dans le cadre des prises en charge hospitalières.

Finistère

Prise en charge des patients Covid-19 à l'hôpital :

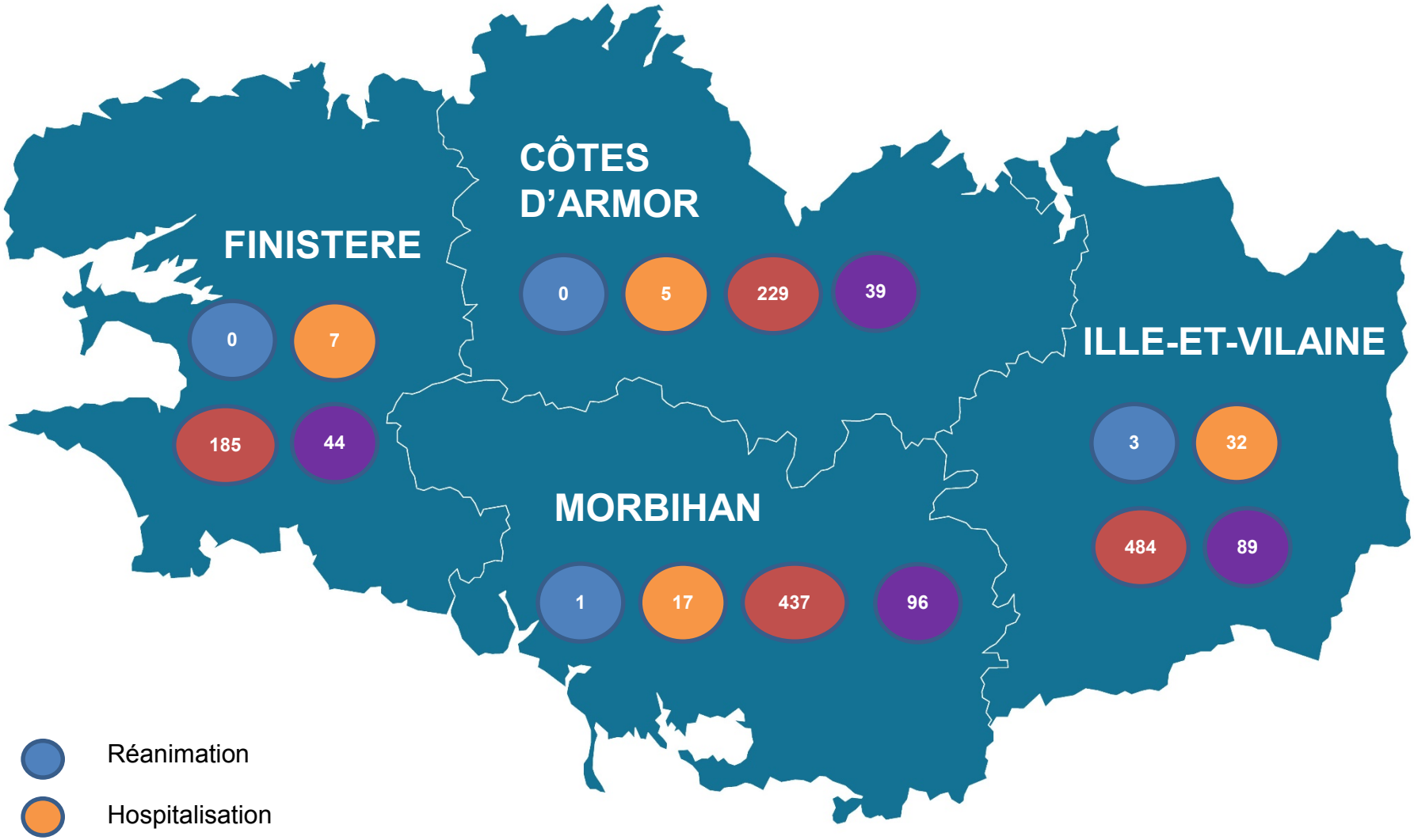
- **0** en service de réanimation;
- **7** autres modes d'hospitalisation ;
- **185** retours à domicile ;
- **44** décès à déplorer dans le cadre des prises en charge hospitalières.

Côte d'Armor

Prise en charge des patients Covid-19 à l'hôpital :

- **0** en service de réanimation;
- **5** autres modes d'hospitalisation ;
- **229** retours à domicile ;
- **39** décès à déplorer dans le cadre des prises en charge hospitalières.

**Données au 21 août 2020*

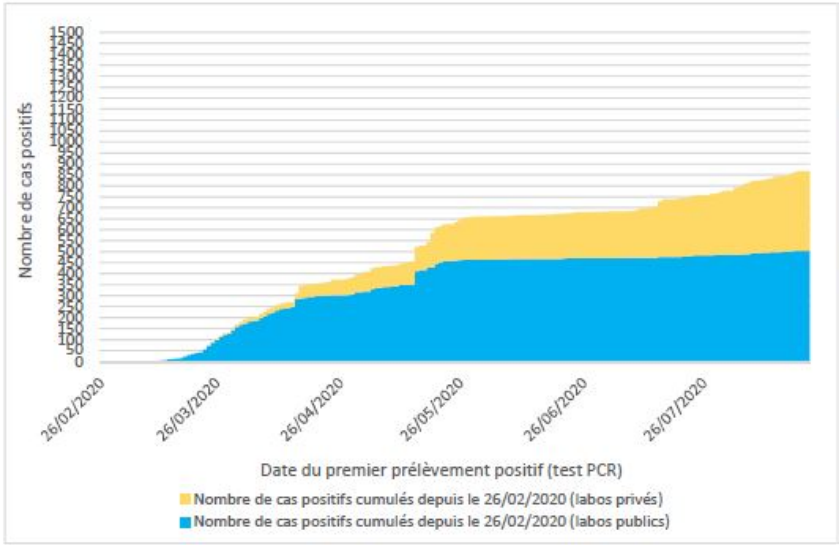

FINISTERE
0
7
185
44
CÔTES D'ARMOR
0
5
229
39
ILLE-ET-VILAINE
3
32
484
89
MORBIHAN
1
17
437
96
Réanimation
Hospitalisation
Retours à domicile
Décès à l'hôpital

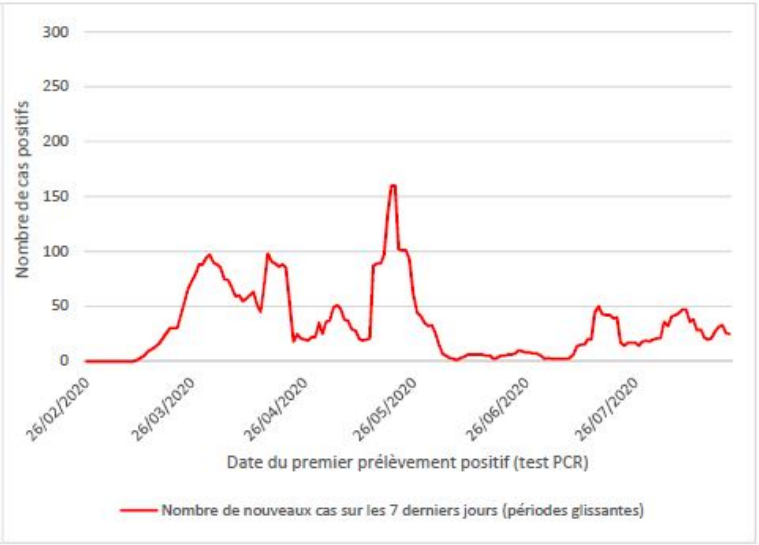
ARS BRETAGNE - SUIVI COVID19 - 21/08/2020, 14h00

Suivi des cas positifs dans les laboratoires bretons

COTES D'ARMOR

Répartition des cas positifs (test PCR) par date de prélèvement, domiciliés en Côtes-d'Armor (et testés en Bretagne)





Nota bene : Dans certains cas, plusieurs prélèvements peuvent être prescrits pour une même personne. Seul le premier résultat positif est conservé.

Répartition des cas positifs (test PCR) par genre et âge depuis le 26/02/2020

Nb de cas positifs testés cumulés	Nb de cas positifs testés	%
Femmes	493	56,9%
Hommes	373	43,0%
Non renseigné	*1*	*0,1%*
Total	**867**	**100,0%**

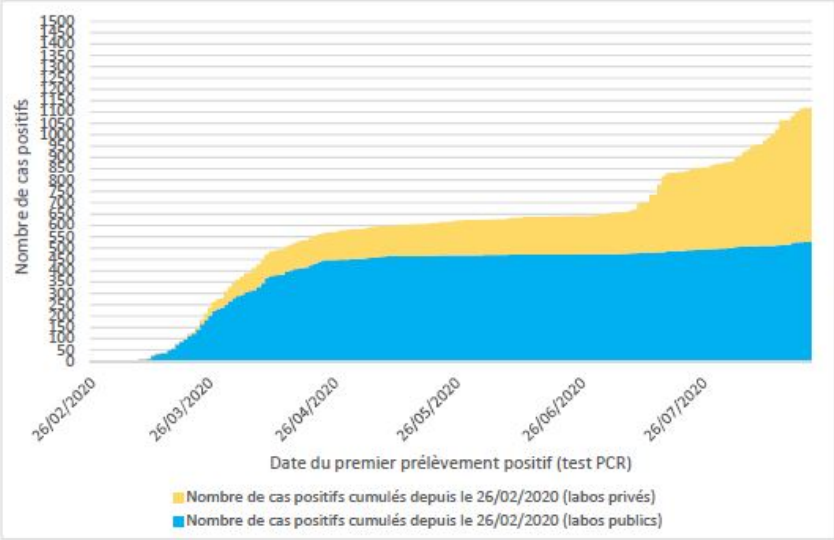
Tranche d'âge	Hommes		Femmes		Total	
	n	%	n	%	n	%
Moins de 18 ans	25	6,7%	21	4,3%	46	5,3%
De 18 à 39 ans	108	29,0%	117	23,8%	225	26,0%
De 40 à 64 ans	138	37,0%	186	37,8%	325	37,5%
De 65 à 74 ans	43	11,5%	36	7,3%	79	9,1%
75 ans ou plus	59	15,8%	132	26,8%	191	22,1%
Total	**373**	**100,0%**	**492**	**100,0%**	**866**	**100,0%**

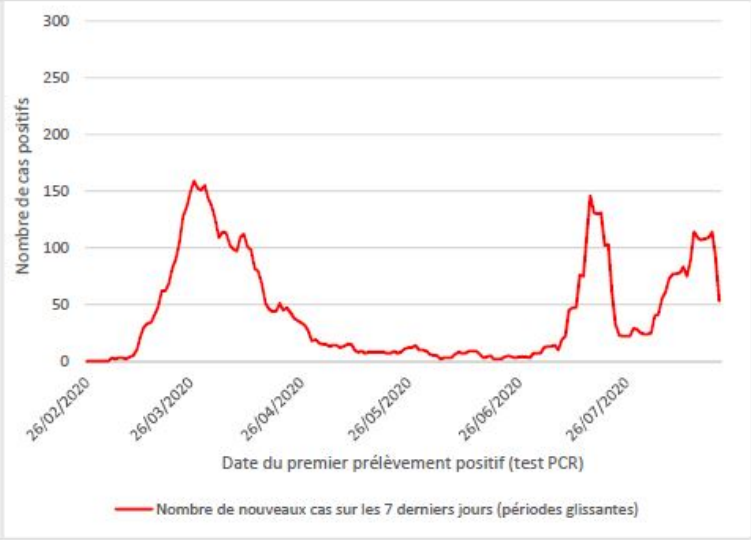
ARS BRETAGNE - SUIVI COVID19 - 21/08/2020, 14h00

Suivi des cas positifs dans les laboratoires bretons

FINISTERE

Répartition des cas positifs (test PCR) par date de prélèvement, domiciliés dans le Finistère (et testés en Bretagne)





Nota bene : Dans certains cas, plusieurs prélèvements peuvent être prescrits pour une même personne. Seul le premier résultat positif est conservé.

Répartition des cas positifs (test PCR) par genre et âge depuis le 26/02/2020

Nb de cas positifs testés cumulés	Nb de cas positifs testés	%
Femmes	619	55,4%
Hommes	498	44,6%
Non renseigné	*0*	*0,0%*
Total	**1 117**	**100,0%**

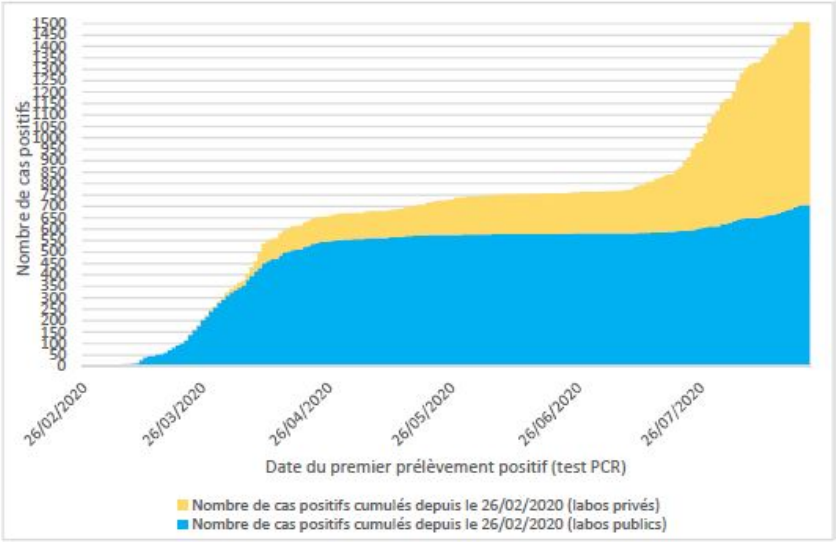
Tranche d'âge	Hommes		Femmes		Total	
	n	%	n	%	n	%
Moins de 18 ans	39	7,8%	30	4,8%	69	6,2%
De 18 à 39 ans	179	35,9%	233	37,6%	412	36,9%
De 40 à 64 ans	174	34,9%	235	38,0%	409	36,6%
De 65 à 74 ans	51	10,2%	41	6,6%	92	8,2%
75 ans ou plus	55	11,0%	80	12,9%	135	12,1%
Total	**498**	**100,0%**	**619**	**100,0%**	**1 117**	**100,0%**

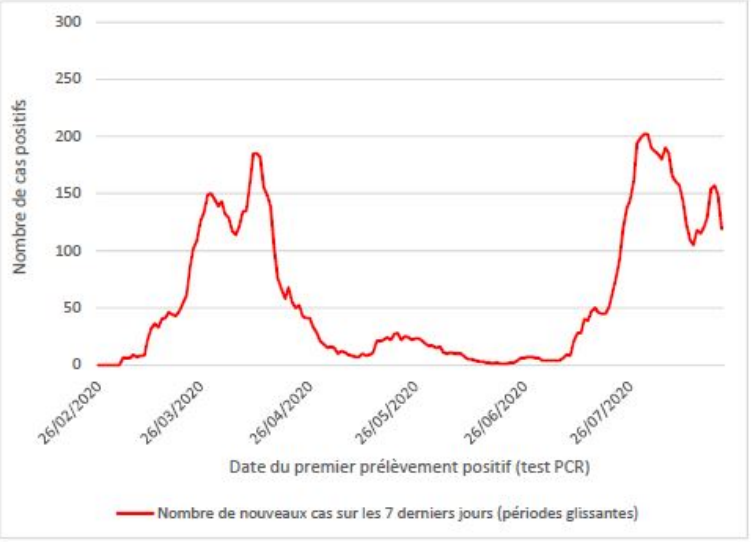
ARS BRETAGNE - SUIVI COVID19 - 21/08/2020, 14h00

Suivi des cas positifs dans les laboratoires bretons

ILLE-ET-VILAINE

Répartition des cas positifs (test PCR) par date de prélèvement, domiciliés en Ille-et-Vilaine (et testés en Bretagne)





Nota bene : Dans certains cas, plusieurs prélèvements peuvent être prescrits pour une même personne. Seul le premier résultat positif est conservé.

Répartition des cas positifs (test PCR) par genre et âge depuis le 26/02/2020

Nb de cas positifs testés cumulés	Nb de cas positifs testés	%
Femmes	835	53,7%
Hommes	721	46,3%
Non renseigné	*0*	*0,0%*
Total	**1 556**	**100,0%**

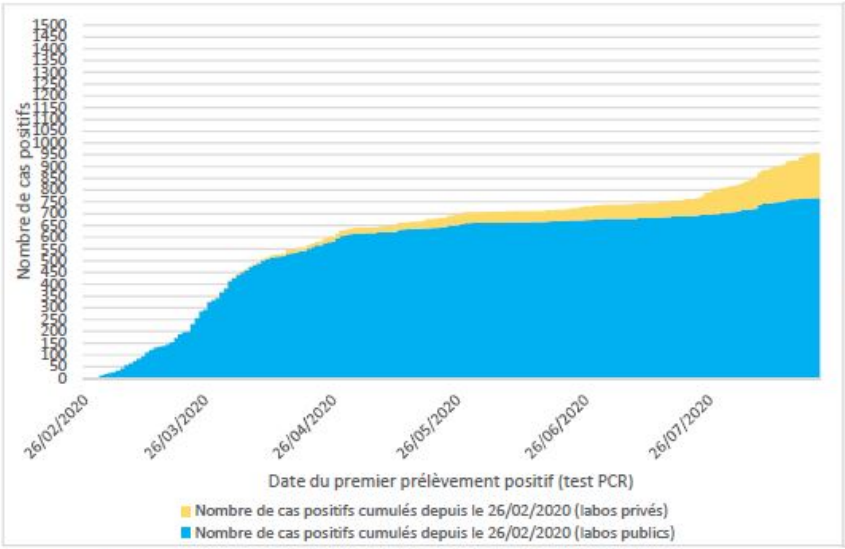
Tranche d'âge	Hommes		Femmes		Total	
	n	%	n	%	n	%
Moins de 18 ans	61	8,5%	64	7,7%	125	8,0%
De 18 à 39 ans	305	42,3%	350	41,9%	655	42,1%
De 40 à 64 ans	212	29,4%	260	31,1%	472	30,3%
De 65 à 74 ans	59	8,2%	37	4,4%	96	6,2%
75 ans ou plus	84	11,7%	124	14,9%	208	13,4%
Total	**721**	**100,0%**	**835**	**100,0%**	**1 556**	**100,0%**

ARS BRETAGNE - SUIVI COVID19 - 21/08/2020, 14h00

Suivi des cas positifs dans les laboratoires bretons

MORBIHAN

Répartition des cas positifs (test PCR) par date de prélèvement, domiciliés dans le Morbihan (et testés en Bretagne)





Nota bene : Dans certains cas, plusieurs prélèvements peuvent être prescrits pour une même personne. Seul le premier résultat positif est conservé.

Répartition des cas positifs (test PCR) par genre et âge depuis le 26/02/2020

Nb de cas positifs testés cumulés	Nb de cas positifs testés	%
Femmes	546	57,1%
Hommes	410	42,9%
Non renseigné	*0*	*0,0%*
Total	**956**	**100,0%**

Tranche d'âge	Hommes		Femmes		Total	
	n	%	n	%	n	%
Moins de 18 ans	25	6,1%	28	5,1%	53	5,5%
De 18 à 39 ans	96	23,4%	147	26,9%	243	25,4%
De 40 à 64 ans	113	27,6%	172	31,5%	285	29,8%
De 65 à 74 ans	74	18,0%	56	10,3%	130	13,6%
75 ans ou plus	102	24,9%	143	26,2%	245	25,6%
Total	**410**	**100,0%**	**546**	**100,0%**	**956**	**100,0%**